

rants, lorsqu'ils croyaient sentir un cœur battre dans la poitrine de nos pères; leur instinct avait dit vrai : ils furent bien les fils de la vieille France, écoutez :

Dès les premiers jours de notre domination en Amérique, un édit royal dicté par Richelieu déclara « que tout Indien converti serait censé et réputé naturel français tout ainsi que les vrais régnicoles ».

Partout, dans le nouveau monde, les Européens, en face des nations belliqueuses, usaient de l'eau-de-vie pour désarmer leurs ennemis en les abrutissant : les malheureux avec « l'eau de feu » buvaient leur défaite et leur dégradation. Au plus fort de notre lutte contre les cinq nations iroquoises, un édit royal du 18 mai 1678, par respect pour la créature de Dieu, prohiba, « sous peines les plus grièves », la vente des spiritueux aux sauvages.

Attendez encore : un siècle après, la France va quitter ce continent qu'elle a possédé presque tout entier; elle négocie avec le gouvernement des États-Unis la cession de la Louisiane, et, avant de signer, le plénipotentiaire français, Barbé-Marbois, au nom du premier consul, stipule que « les traités antérieurement convenus avec les nations indigènes seront observés ». Exemple unique dans l'histoire du nouveau monde, de la consécration des droits des tiers, quand ces tiers n'étaient que de pauvres peuplades désarmées.

Ainsi, dans tout le cours de son règne en Amérique, la France s'inquiète du relèvement d'une race vaincue, et son dernier adieu est une sauvegarde pour les misérables. S'il est une gloire qui soit à nous, toute à nous, gloire si pure qu'on ne peut la ternir, c'est d'avoir tant de fois combattu et stipulé pour la dignité humaine. Voilà pourquoi, tant qu'il y aura

da
ve
qu
op
C
att
vai
con
F
que
le C
les
Jam
com
aux
les
tire
chai
çais
pou
harc
com

1.
de la
qui a
« La
Indien
vivent
toute
les Fr
C'est u
présen
Canad
que ce
rels, u
chaum
priétai